



SAINT-HIPPOLYTE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 12 novembre 2024, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
<b>DDM 2024-0033</b> 4, rue Angus	Autoriser, pour une habitation existante, que celle-ci empiète de 3,43 m dans la marge latérale droite de 8 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> de la zone H-200.
<b>DDM 2024-0034</b> 957, chemin du lac de l'Achigan	Autoriser, pour l'agrandissement projeté, soit un garage intégré avec pièce au-dessus, que celui-ci empiète de 1,8 m dans la marge latérale droite de 5 m sur un terrain de moins de 1500 m <sup>2</sup> de la zone H-313.
<b>DDM 2024-0035</b> 24, rue Albert	Autoriser, pour l'agrandissement projeté, que celui-ci empiète de 3 m dans la marge latérale droite de 8 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> de la zone H-208, pour le logement intergénération projeté, que sa superficie soit de 152 m <sup>2</sup> plutôt que 120 m <sup>2</sup> et que cette superficie de planchers soit de plus de 30 % par plancher.
<b>DDM 2024-0036</b> 2268-2270, chemin des Hauteurs	Autoriser, pour une enseigne projetée, que celle-ci soit peinte sur une partie du bâtiment principal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande avant cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur ladite demande, et ce, avant le 8 novembre 2024, en indiquant clairement, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle, si requis (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 23 octobre 2024.

Mathieu Meunier  
Directeur général  
/mp